Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 71 (1962)
Heft: 2

Rubrik: La Croix-Rouge dans le monde

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CROIX-ROUGE DANS LE MONDE

APRES LA MORT DE G. OLIVET

Enquête au Katanga

Une enquête a été ouverte par les autorités judiciaires d'Elisabethville après la mort de M. Georges Olivet, celle-ci toutefois ne put s'étendre au territoire contrôlé par les Nations unies ni au personnel de celles-ci. Les représentants de ces dernières ont fait savoir à M. Siordet, vice-président du C. I. C. R., qui s'était rendu au Congo après la mort de M. Olivet, qu'elles n'avaient pu ouvrir d'enquête ne disposant ni de l'appareil judiciaire ni de celui technique adéquats.

Le Comité international en conséquence demandait à mi-janvier au secrétaire général des Nations unies, M. Thani, de constituer une commission indépendante chargée d'enquêter sur la mort du délégué de la Croix-Rouge. Dans sa lettre, M. Léopold Boissier, président du C. I. C. R., écrivait notamment:

Devant la gravité des circonstances qui ont conduit à la fin tragique — dans une ambulance marquée du signe de la croix rouge et arborant en outre le drapeau du C. I. C. R. — de M. G. Olivet et de ses compagnons, le C. I. C. R., organe fondateur de la Croix-Rouge et gardien des principes dont les Conventions de Genève sont l'expression, a le devoir moral de tout entreprendre pour que les faits soient établis et les responsabilités déterminées. Il ne saurait, en effet, laisser sans suite une atteinte aussi grave, non pas tant à l'intégrité de ses représentants, qui assument des risques normaux, qu'à la valeur même de l'emblème de la croix rouge, dont il a l'obligation d'exiger le respect.

*

Une commission a été constituée

Un accord est rapidement intervenu entre M. Thani et M. Boissier pour la constitution de cette commission. Celle-ci a été formée des personnalités suivantes:

Le professeur Léopold Breitenecker, directeur de l'Institut de médecine légale, Vienne, **le juge Björn Kjellin,** président de la Cour d'appel, Malmö, et le **colonel Hans Roost,** officier instructeur de l'armée suisse, Lucerne. Le C. I. C. R. et l'ONU seront chacun représentés par un observateur auprès de la commission. C'est le juge **Lukas Burckhardt,** de Bâle, qui a été choisi comme observateur du C. I. C. R.

Elle s'est réunie du 6 au 8 février à Genève, son mandat a été défini lors de ces réunions préliminaires au cours desquelles ses membres ont pu étudier les dossiers disponibles à Genève. Elle a quitté Genève le 9 février et est arrivée le 10 à Elisabethville. Elle a été assurée dans sa tâche délicate de la collaboration de toutes les parties intéressées. Le C. I. C. R. a notamment reçu du président Tschombé l'assurance que du côté katangais toutes facilités lui seraient accordées et qu'elle pourrait bénéficier des résultats de l'enquête déjà ouverte par les autorités judiciaires du Katanga.

*

Libération de prisonniers

M. C.-G. Senn, depuis de longues années délégué bénévole du Comité international en Afrique, reprenant la relève de M. Georges Olivet au Katanga, est intervenu dès la fin de décembre en faveur des soldats captifs dans un camp comme dans l'autre. Il a visité notamment les camps des prisonniers détenus par les forces des Nations unies comme de ceux aux mains des forces katangaises. Le 28 décembre, il obtenait un premier échange de prisonniers: 4 Suédois étaient échangés contre 30 Katangais. Le 16 janvier, le C. I. C. R. pouvait annoncer qu'un nouvel échange avait pu avoir lieu la veille et que 15 soldats suédois, norvégiens et irlandais des Nations unies avaient été remis en liberté ainsi que 33 gendarmes katangais.

*

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Missions et visiteurs au C. I. C. R.

M. S. Gonard, *vice-président du C. I. C. R., a quitté Genève au début de février pour une mission d'études en Afrique centrale. Accompagné de M. G. Hoffmann, il se rend notamment en Rhodésie-Nyassaland, au Tanganyika, au Kenya, en Ouganda, en Ruanda-Urundi et dans les deux Congo. De son côté,* M. L. Boissier, *président du C. I. C. R., a été reçu en audience par S. S. le pape Jean XXIII à Rome à mi-février. S. A. S. la princesse* Grace de Monaco, *présidente de la Croix-Rouge monégasque, a visité le siège du C. I. C. R. le 31 janvier.*

*

Nominations et départs à la Ligue

Deux sous-secrétaires généraux ont été nommés au siège de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge en la personne de *M. Nedim Abut,* du Croissant-Rouge turc, et de *M. N.-I. Tchikalenko,* de l'Alliance des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soviétiques. *M. K. Shanker Nigam,* de la Croix-Rouge de l'Inde, a été appelé à diriger le nouveau bureau créé par la Ligue pour les « Relations internationales ». *M. Raymond-T. Schaeffer,* expert en matières de secours internationaux à la Ligue depuis janvier 1959, a quitté ce poste pour rejoindre la Croix-Rouge américaine.

*

EN ANGOLA

Les centres d'accueil installés en Angola pour les réfugiés regagnant leur patrie

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a annoncé le 30 novembre que, répondant à l'invitation de la Croix-Rouge portugaise et du Gouvernement portugais, M. Jorgen Nörredam, délégué en chef de la Ligue au Congo, et M. Gösta Streijffert, délégué en chef adjoint, ont terminé le 26 novembre, une visite d'une semaine en Angola; au cours de cette visite, ils ont pu examiner à leur gré les centres d'accueil installés par la Croix-Rouge portugaise pour assister les réfugiés rentrant du Congo. Les délégués de la Croix-Rouge ont étudié les conditions générales prévalant dans cette région et ont eu des entretiens avec les autorités civiles et militaires de Maquela do Zombo, de Sao Salvador et de Pedro do Fertico, d'où provenaient la majorité des réfugiés se trouvant actuellement dans la zone qui s'étend de Boma à Thysville. Les délégués de la Ligue ont trouvé ces centres bien équipés pour offrir des premiers secours aux réfugiés retournant dans leur pays; ils sont, entre autres, dotés d'ambulances prêtes à évacuer les malades vers les hôpitaux voisins. Le personnel attaché aux centres est autorisé à acheter selon les besoins les vivres nécessaires au ravitaillement des réfugiés.

EN AFRIQUE DU NORD

Sous les auspices du C. I. C. R., quelques prisonniers français pouvaient être libérés à Tunis le 31 décembre. Le C. I. C. R. a pu également commencer une nouvelle tournée de visites, en France, de prisons et de camps où sont détenus des personnes arrêtées en raison des événements d'Algérie. Il a procédé également à l'envoi de nouveaux secours intellectuels aux détenus algériens en France, surtout de livres en langue arabe.

En Algérie, ses tâches vont croissant tant auprès des prisonniers et des internés que pour ses actions de secours aux populations civiles des centres de regroupement. Vingt-six tonnes de secours — dont vingt tonnes de lait en poudre mis à disposition par la Confédération suisse et six tonnes de vêtements et de denrées diverses — sont arrivées en février à Alger et ont été prises en charge par le délégué résident du C. I. C. R., M. R. Vust. D'autres dons ont également été envoyés depuis lors, dont 35 tonnes de sucre et des farines lactées et des médicaments pour une valeur de 30 000 fr. remis au Comité international par la Croix-Rouge suisse. Leur distribution est assurée par la délégation générale de la Croix-Rouge française en Algérie, en collaboration avec M. Vust.

La situation reste difficile dans des centres de regroupement en Algérie

Mais les besoins des populations regroupées demeurent extrêmement pressants. On estime leur nombre à environ 2 200 000, en majorité des femmes et des enfants, répartis dans 2000 centres. Dans la plupart des cas, ces centres sont situés à proximité de terres cultivables et leur exploitation permet grâce aux produits de la terre et au bétail gardé de vivre dans des conditions normales. Mais d'autres camps ont dû être installés dans des régions déshéritées ou éloignées des centres, et ces populations privées de ressources naturelles vivent dans des conditions très difficiles et dépendent entièrement de l'assistance que peuvent leur apporter les pouvoirs publics et les organisations charitables.

*

Missions du C. I. C. R. en Algérie

Une nouvelle mission — la neuvième depuis 1955 — composée de MM. P. Gaillard et R. Vust et du Dr J.-L. de Chastonnay s'est rendue en Algérie du 24 novembre au 16 décembre et a visité cinquante et un lieux de détention pour internés ou prisonniers; seize visites ont été faites entre autres dans des lieux où sont détenus des Européens activistes. Les délégués du C. I. C. R. ont pu s'entretenir partout librement avec des détenus de leur choix ou des représentants désignés par les détenus. Le chef de la mission a pu communiquer oralement le 15 décembre aux Autorités françaises en Algérie ses principales constatations et suggestions; un rapport écrit a été remis au Gouvernement français.

*

Et en Tunisie

Soucieux d'apporter également une aide aux prisonniers français détenus par le « G.P.R.A. », une autre mission composée de Mlle M. van Berchem et de M. P. Gaillard avait été précédemment à Tunis du 21 au 23 novembre pour examiner les problèmes que pose l'application des Conventions de Genève aux civils et militaires français présumés détenus par l'« Armée de libération nationale algérienne ». Les délégués ont pu rencontrer diverses personnalités algériennes, celles-ci ont promis de faire parvenir au C. I. C. R. une liste de cinq noms de prisonniers français.

*

L'effort de la Croix-Rouge française en Algérie

La Croix-Rouge française, qui dispose en Algérie d'une organisation étendue comprenant outre la délégation générale d'Alger, deux délégations adjointes à Oran et Constantine, un Conseil départemental dans chacune des 13 préfectures et un Conseil de comité dans toutes les sous-préfectures et dans dix localités importantes, poursuit dans tout l'immense territoire une tâche féconde en intervenant, dans l'esprit de sa mission, tant auprès des hommes sous les armes que de la population civile. Il faut noter que la Croix-Rouge française de la Métropole lui apporte une aide importante grâce au parrainage notamment des Comités algériens par des comités des départements métropolitains: 66 des 74 comités siégeant dans des sous-préfectures algériennes sont actuellement parrainés par un ou parfois deux départements français.

La Croix-Rouge française dispose également de 21 équipes d'infirmières itinérantes, disposant chacune d'un camion installé en policlinique, pour les distributions dans les centres.

*

LE CONFLIT INDO-PORTUGAIS DE GOA

Dès le déclenchement des hostilités entre l'Inde et le Portugal, le C. I. C. R. s'est efforcé de venir en aide aux victimes du conflit. M. Claude Pilloud, représentant le Comité international dont il est directeur adjoint des Affaires générales, s'est rendu à Goa le 24 décembre en compagnie du secrétaire général de la Croix-Rouge indienne. Il a visité trois camps de prisonniers civils et militaires portugais et des blessés. Il a également demandé aux autorités indiennes de communiquer les listes officielles des prisonniers et internés à l'Agence centrale des recherches, au siège du C. I. C. R. Le C. I. C. R. s'est également préoccupé des ressortissants indiens internés ou regroupés dans les territoires portugais de Mozambique, de Macao et de Timor.

*

ET LES EVENEMENTS DE NOUVELLE-GUINEE

A la suite de l'incident qui opposa, le 15 janvier, des éléments des unités navales de l'Indonésie et des Pays-Bas, le Gouvernement néerlandais, à l'appel des Nations unies, a consenti à libérer les ressortissants indonésiens faits prisonniers. Cet accord est intervenu après que le C. I. C. R. a obtenu la liste des prisonniers et l'autorisation de faire visiter l'ensemble des détenus en Nouvelle-Guinée. Le secrétaire général des Nations unies ayant également sollicité le concours du Comité international, son délégué général pour l'Asie, M. André Durand, a reçu mission de se rendre en Nouvelle-Guinée et d'y prendre les dispositions pour le rapatriement des prisonniers libérés.